

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à la salle A du Pavillon du Village, le 11 avril 2022, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent : Roger Lasalle : conseiller # 3

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 5 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Adoption et suivi du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 mars 2022
- 4- **Période de demandes verbales**
- 5- **Administration**
 - 5.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 5.2 Dépôt - Rapport d'audit de conformité - Transmission des rapports financiers
 - 5.3 Congrès ADMQ 2022 – Autorisation pour l'inscription de la DG et de la DGA
 - 5.4 Office municipal d'habitation Matawinie – Adoption du budget révisé 2022
 - 5.5 Reconnaissance du 17 mai comme « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie »
 - 5.6 Proclamation - Semaine de la santé mentale de l'ACSM 2022
 - 5.7 Adoption du règlement #654-2022 remplaçant le règlement #607-2018 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 5.8 IPL Global – Autorisation de paiement de facture pour achat de bacs bruns – Fonds de la 3^e Collecte
- 6- **Travaux publics**
 - 6.1 Embauche du Directeur des travaux publics
 - 6.2 Demande au MTQ – Entretien printanier
 - 6.3 M. André Bernatchez - Acquisition d'un bout de rue – Modification de la résolution #60-03-21
 - 6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #662-2022 – Fermeture de rue

- 7- Sécurité publique**
- 7.1 Dépôt de la déclaration DSI-2003 au Ministère de la Sécurité publique
 - 7.2 Accueil de la démission de M. Jean-Philippe Nicole
 - 7.3 Remplacement de la motoneige pour le SUMI (Service d'urgence en milieu isolé)
- 8- Urbanisme et environnement**
- 8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs & d'eaux usées – Mars 2022
 - 8.2 Accueil temporaire de l'écocentre de Sainte-Marcelline-de-Kildare – saison 2022
 - 8.3 MRC de Matawinie - Dépôt du bilan des résidus domestiques dangereux (RDD) 2021
 - 8.4 MRC de Matawinie - Dépôt du bilan des textiles 2021
 - 8.5 Demande pour nom d'une nouvelle rue – Chemin de la Lune
 - 8.6 Demande de modification au règlement de zonage #526-2012 – Location court terme V1-308
 - 8.7 Dépôt – Déclaration annuelle des prélèvements d'eau
 - 8.8 Adoption du règlement #657-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage « Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 »
 - 8.9 Adoption du règlement #656-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903
 - 8.10 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement #660-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone FV-903
 - 8.11 Adoption du premier projet de règlement #660-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone FV-903
 - 8.12 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement #661-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier les usages permis dans la zone V1-301
 - 8.13 Adoption du premier projet de règlement #661-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier les usages permis dans la zone V1-301
 - 8.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #663-2022 – Abrogeant le règlement #534-2012 concernant la protection et l'accès au Lac Cloutier
 - 8.15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #664-2022 – Modifiant le règlement #449-2008 concernant la tarification pour la délivrance d'un permis d'accès au lac Cloutier
 - 8.16 Nomination du Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement
- 9- Culture et loisirs**
- 9.1 ARLPHL - Adhésion 2022-2023
 - 9.2 CDBL – Adhésion 2022-2023
 - 9.3 CycloFest Rawdon - Demande d'autorisation pour passage sur nos routes
 - 9.4 Appel de candidatures – Prix Hommage aînés – Édition 2022
- 10- Période de questions**
- 11- Levée de la séance**

80-04-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- **Adoption et suivi du procès-verbal**

3.1 **Séance ordinaire du 14 mars 2022**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022;

81-04-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 mars 2022.

ADOPTÉE

4- **Période de demandes verbales**

5- **Administration**

5.1 **Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil**

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

82-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de mars 2022.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants

Chèques émis durant le mois	79 708.57 \$
Prélèvements automatiques	75 579.45 \$
Salaires	43 492.20 \$
Chèques à émettre	81 753.14 \$
TOTAL	280 533.36 \$

ADOPTÉE

5.2 **Dépôt - Rapport d'audit de conformité - Transmission des rapports financiers**

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'audit de conformité concernant la transmission des rapports financiers.

5.3 Congrès ADMQ 2022 – Autorisation pour l’inscription de la DG et de la DGA

83-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser les inscriptions de la DG et de la DGA au congrès de l’Association des directeurs municipaux du Québec et d’autoriser le paiement de la facture au montant de 1239.44\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

5.4 Office municipal d’habitation Matawinie – Adoption du budget révisé 2022

84-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter le budget révisé 2022 démontrant un déficit estimé de 35198\$. La part estimée de la Municipalité (10%) est au montant de 3520\$.

ADOPTÉE

5.5 Reconnaissance du 17 mai comme « Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie »

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu’aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l’orientation sexuelle, de l’identité de genre ou de l’expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l’homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu’elle résulte d’une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU’ il y a lieu d’appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

85-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

5.6 Proclamation - Semaine de la santé mentale de l'ACSM 2022

- CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;
- CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;
- CONSIDÉRANT QUE** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;
- CONSIDÉRANT QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;
- CONSIDÉRANT QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;
- CONSIDÉRANT QU'** il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE,

86-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer la semaine du 2 au 8 mai 2022 la Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

5.7 Adoption du règlement #654-2022 remplaçant le règlement #607-2018 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

- ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;
- ATTENDU QUE** la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 14 mars 2022 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 30 mars 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

87-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #654-2022 remplaçant le règlement #607-2018 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

ADOPTÉE

5.8 IPL Global – Autorisation de paiement de facture pour achat de bacs bruns – Fonds de la 3e Collecte

88-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de IPL Global au montant de 14 373.60\$ taxes incluses. Que l'argent soit pris dans le fonds de la 3^e collecte.

ADOPTÉE

6- Travaux publics

6.1 Embauche du Directeur des travaux publics

89-04-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher M. Steve Boucher comme Directeur des travaux publics aux conditions établies lors de l'embauche et qu'une période de probation de 6 mois doit être complétée avant d'être promu au poste.

ADOPTÉE

6.2 Demande au MTQ – Entretien printanier

CONSIDÉRANT QUE l'entretien de la route 337 (rang Saint-Jacques et rang Saint-Louis), ainsi que la rue de l'Église et le chemin de Sainte-Béatrix, est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT QUE le débit journalier moyen de ces routes est élevé puisqu'elles font partie du réseau routier supérieur ;

CONSIDÉRANT QUE le dégel printanier affecte considérablement l'état des routes ;

CONSIDÉRANT QUE la chaussée de la rue de l'Église, du chemin de Sainte-Béatrix et la route 337 (rang Saint-Jacques et rang Saint-Louis) dans le noyau villageois est dans un état lamentable ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des routes a un impact sur la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE le volume de plaintes reçues par la Municipalité sur l'état des routes sous la responsabilité du MTQ est considérable ;

CONSIDÉRANT QUE le délai d'intervention du MTQ, qui peut être de plusieurs jours, n'est pas acceptable;

CONSIDÉRANT QUE l'inaction du MTQ porte atteinte à la réputation de la Municipalité auprès de ses citoyens ;

EN CONSÉQUENCE,

90-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1) De demander au MTQ de réduire ses délais d'intervention sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Béatrix et d'améliorer la qualité de ses interventions en période de dégel printanier;
- 2) De transmettre une copie de la présente résolution au MTQ, à la MRC de Matawinie et aux municipalités de son territoire, ainsi qu'au bureau du comté de la députée provinciale et ministre pour obtenir un appui dans cette démarche.

ADOPTÉE

6.3 M. André Bernatchez - Acquisition d'un bout de rue – Modification de la résolution #60-03-21

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite finaliser cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE les personnes autorisées à signer ne sont plus les mêmes que sur la résolution #60.03.21;

CONSIDÉRANT QUE le notaire demande une résolution, à jour, avec le nom des personnes autorisées à signer;

CONSIDÉRANT QUE les autres informations sur la résolution #60.03.21 sont encore valides;

91-04-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Daniel Arbour et la directrice générale, Mme Mélissa Charette à signer tous les documents nécessaires pour finaliser la demande d'acquisition d'un bout de rue faite par M. André Bernatchez.

ADOPTÉE

6.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #662-2022 – Fermeture de rue

Avis de motion et dépôt Le conseiller M. Jean Grégoire donne avis de motion et dépose le projet de règlement #662-2022 concernant la fermeture de rue relativement à la résolution 60.03.21.

7- **Sécurité publique et civile**

7.1 Dépôt de la déclaration DSI-2003 au Ministère de la Sécurité publique

Dépôt La directrice générale et greffière-trésorière dépose la déclaration DSI-2003 et mentionne que le directeur incendie l'a transmise dans les délais au Ministère de la Sécurité publique.

7.2 Accueil de la démission de M. Jean-Philippe Nicole

Le conseil prend acte de la démission de M. Jean-Philippe Nicole au poste d'officier du service incendie de la Municipalité de Sainte-Béatrix, effective au 25 mars 2022.

7.3 Remplacement de la motoneige pour le SUMI (Service d'urgence en milieu isolé)

ATTENDU QUE Lapointe Sports a fait une proposition de remplacement de la motoneige actuelle du SUMI;

ATTENDU QU' il nous est possible de remplacer la motoneige pour une 2023 sans déboursier d'argent;

92-04-22 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre L-042891 pour obtenir une motoneige 2023, tel que décrit sur cette dernière.

ADOPTÉE

8- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**

8.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs et d'eaux usées – Mars 2022

Dépôt La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses des réseaux d'aqueduc et d'eaux usées du mois de mars 2022.

8.2 Accueil temporaire de l'écocentre de Sainte-Marcelline-de-Kildare - Saison 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marcelline est dans un processus pour mettre en place un nouvel écocentre;

CONSIDÉRANT QU' ils ont besoin d'un autre écocentre pour continuer d'offrir le service à leurs citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons été approché pour accueillir les citoyens de Sainte-Marcelline à notre écocentre;

93-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter d'accueillir les citoyens de Sainte-Marcelline à notre écocentre pour la saison 2022 et qu'un montant forfaitaire de 35 000\$ soit facturé à la Municipalité.

QUE les règlements en vigueur pour les citoyens de Sainte-Béatrix seront ceux à respecter également pour les citoyens de Sainte-Marcelline.

QUE les citoyens de Sainte-Marcelline devront passer chercher leur « carte d'accès » à leur hôtel de ville avant leur visite à l'écocentre pour que la validation de leur identité soit déjà faite avant leur arrivée, ce qui permettra de sauver du temps pour nos employés.

ADOPTÉE

8.3 MRC de Matawinie - Dépôt du bilan des résidus domestiques dangereux (RDD) 2021

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le bilan 2021 du Programme de récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) de la MRC de Matawinie.

8.4 MRC de Matawinie - Dépôt du bilan des textiles 2021

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le bilan 2021 du Programme de récupération des résidus de textile de la MRC de Matawinie.

8.5 Demande pour nom d'une nouvelle rue – Chemin de la Lune

94-04-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de nom de rue privée faite par Oliola inc pour le lot 6 484 123 : Chemin de la Lune.

ADOPTÉE

8.6 Demande de modification au règlement de zonage #526-2012 – Location court terme V1-308

CONSIDÉRANT QUE l'impact de ce changement affecte un grand territoire (la zone V1-308) pour accommoder seulement 1 terrain;

CONSIDÉRANT QU' il y a déjà beaucoup de zones dans laquelle la location court terme est permise (56% du territoire de la municipalité);

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de favoriser l'arrivée de résidents permanents;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande de favoriser le développement du noyau villageois et d'augmenter le sentiment d'appartenance;

95-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU qui est de refuser la demande de changement de règlement.

ADOPTÉE

8.7 Dépôt – Déclaration annuelle des prélèvements d'eau

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la déclaration annuelle des prélèvements d'eau pour l'année 2021.

Mme Édith Loyer se retire.

8.8 Adoption du règlement #657-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre l'usage « Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 »

96-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #657-2022 modifiant le règlement #526-2012 afin de permettre l'usage « Hébergement de la classe récréotouristique dans la zone V1-301 ».

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer réintègre son siège.

8.9 Adoption du règlement #656-2022 - Modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903

97-04-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #656-2022 modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier la hauteur d'un bâtiment dans la zone FV-903.

ADOPTÉE

8.10 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement #660-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone FV-903

Avis de motion et dépôt

La conseillère Mme Édith Loyer donne avis de motion et dépose le projet de règlement #660-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone FV-903.

8.11 Adoption du premier projet de règlement #660-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone FV-903

98-04-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #660-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de permettre les projets intégrés résidentiels dans la zone FV-903

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer se retire.

8.12 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement #661-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier les usages permis dans la zone V1-301

Avis de motion et dépôt

Le conseiller M. Marc-André Bourbonnais donne avis de motion et dépose le premier projet de règlement #661-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier les usages permis dans la zone V1-301.

8.13 Adoption du premier projet de règlement #661-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier les usages permis dans la zone V1-301

99-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement #661-2022 - Règlement modifiant le règlement de zonage #526-2012 afin de modifier les usages permis dans la zone V1-301.

ADOPTÉE

Mme Édith Loyer réintègre son siège.

8.14 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #663-2022 – Abrogeant le règlement #534-2012 concernant la protection et l'accès au Lac Cloutier

Avis de motion et dépôt

La conseillère Mme Sylvie Roberge donne avis de motion et dépose le projet de règlement #663-2022 – Abrogeant le règlement #534-2012 concernant la protection et l'accès au Lac Cloutier.

8.15 Avis de motion et dépôt du projet de règlement #664-2022 – Modifiant le règlement #449-2008 concernant la tarification pour la délivrance d'un permis d'accès au lac Cloutier

Avis de motion et dépôt

La conseillère Mme Édith Loyer donne avis de motion et dépose le projet de règlement #664-2022 – Modifiant le règlement #449-2008 concernant la tarification pour la délivrance d'un permis d'accès au lac Cloutier.

8.16 Nomination du Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE

M. Boivin est en probation au poste de Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement depuis le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE

le conseil souhaite reconduire le poste et respecter ce que le conseil précédent avait décidé;

CONSIDÉRANT QUE

lors d'une récente rencontre, des attentes et des consignes à suivre ont été mentionnées;

100-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à la majorité des conseillers présents de nommer M. Alexandre Boivin comme Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement rétroactivement en date du 4 avril 2022.

QU' un contrat de travail soit rédigé par nos conseillers en droit du travail;

QUE ce contrat soit signé par le maire, la directrice générale ainsi que par M.Boivin.

ADOPTÉE

9- **Culture et loisirs**

9.1 ARLPHL - Adhésion 2022-2023

101-04-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière pour l'année 2022-2023 au montant de 100\$.

ADOPTÉE

9.2 CDBL – Adhésion 2022-2023

102-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière pour l'année 2022 au montant de 143.72\$ taxes incluses et de nommer M. Daniel Arbour, maire, comme étant la personne de notre organisation ayant le droit de vote à l'assemblée générale annuelle.

ADOPTÉE

9.3 CycloFest Rawdon - Demande d'autorisation pour passage sur nos routes

103-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser CycloFest Rawdon à autoriser le passage sur les rues municipales de Sainte-Béatrix pour l'événement cycliste du 11 juin 2022.

ADOPTÉE

9.4 Appel de candidatures – Prix Hommage aînés – Édition 2022

104-04-22

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de soumettre à la Table régionale de concertation des aînés de notre région, la candidature de Madame Angèle Poisson pour le Prix Hommage Aînés 2022. Madame Poisson est une personne aînée qui se démarque par son dévouement et son engagement au sein de notre municipalité. Son implication soutenue et son originalité à mettre en place des événements spéciaux font de Madame Poisson une personne reconnue au sein de notre communauté.

ADOPTÉE

10- **Période de questions**

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé.

105-04-22

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20h37.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale/greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière